



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2024-05-106

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 2 avril 2024;

3.2 Séance extraordinaire du 29 avril 2024;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Achat de gravier – rechargement des chemins.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2024.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024;

8.1.2 Réparation d'une pompe payée par le surplus affecté (Égout);

8.1.3 Réparation d'un variateur de vitesse payé par le surplus affecté (Égout);

8.1.4 Modification cadastrale - terrain pour le futur CPE au parc Goddard;

8.1.5 Embauche du personnel du Service d'animation estivale (SAE) été 2024;

8.1.6 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2024;

8.1.7 Offre de services techniques et professionnels pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur un puits d'essai;

8.1.8 Achat de modules d'entraînement et de bancs;

8.1.9 Communications et technologie de l'information – demande de distribution gratuite des journaux locaux par Poste Canada;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.10 Terrain pour la construction d'un centre de la petite enfance à Ascot Corner;
- 8.1.11 Congrès 2024 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 8.1.12 Tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François;
- 8.1.13 Nomination d'un représentant au comité COGESAF;
- 8.1.14 Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme d'aide financière adressé aux municipalités amies des aînés (PRIMA);
- 8.1.15 Offre de services professionnels en ingénierie des infrastructures pour la reconstruction du ponceau du chemin Deblois;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du règlement numéro 712 décrétant des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 427 000 \$;
- 10.2 Adoption de la résolution pour la demande de PPCMOI numéro 2023-11-0001;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 juin 2024 à 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-107

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-108

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).

M. François Lefebvre:

- Demande de suivi au sujet de la traverse de piéton sur la route 112.

M. Jacques Nadeau :

- Qui s'occupe de l'environnement?
- Il y a beaucoup de sable sur la route 112 près de Chouinard.
- Qui s'occupe de l'eau qui s'en va dans la rue pour l'entrée de GloboCam?
- Chez Steve Leblanc, les bordures de béton sont pleines de sable.
- Qui s'occupe de la poussière sur la route 112?

M. Jacques Gourde :

- À quel endroit le MTQ va-t-il faire l'asphalte?

M. Bertrand Ash :

- Est-ce que les travaux au centre Paul-Lessard sont terminés?
- La porte pour les personnes handicapées n'est pas réglementaire. Il n'y a rien pour se relever.
- La porte en haut, les tuiles sont brisées par le petit pied sans caoutchouc.
- Pourquoi le vestiaire a-t-il été modifié?
- La main courante est lousse.
- Il n'y a pas de lumière de secours dans l'escalier. La serrure de la porte pour monter par l'escalier ne fonctionne pas encore.

Mme Isabo Royer :

- Demande de prendre une vraie position par rapport aux feux d'artifice. Pour la Municipalité, l'environnement est une priorité, mais de l'autre côté vous avez débuté le lancement de feux d'artifice. On choisit d'intégrer des feux d'artifice quand la planète vit une crise climatique. Les feux d'artifice libèrent des particules fines et dommageables pour l'écosystème. Elle demande d'utiliser les valeurs de la Municipalité de manière plus concrète. Est-ce qu'Ascot Corner veut prendre ce tournant-là ou être respectueux de notre milieu? Demande de réellement prioriser l'environnement et être l'investigateur du changement.

Mme Labonté :

- L'Université de Montréal a fait une étude et les feux d'artifice sont très peu polluants.

Mme France Champagne :

- Est-ce que le conseil peut mettre son pied-à-terre pour les feux d'artifice et l'impact sonore? Est-ce que la Municipalité peut interdire les feux d'artifice?
- On ajoutait la section en face de chez elle pour le balayage des rues.
- Nous avons des plans pour asphalté la rue.
- Est-ce qu'on peut diminuer la vitesse à 50 km pour réduire la poussière?

M. Bertrand Ash :

- Il avait été dit que l'asphaltage se ferait jusqu'à Stoke.
- Nous avons deux places qu'il y a de la pollution près de la rivière?

M. Jacques Gourde :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Le projet du chemin Talbot et de la route 112, est-ce qu'il y a eu du développement?
- Demande d'avoir le coût des frais d'avocat pour le dossier de Steve Leblanc. J'ai demandé un suivi sur le dossier du camionnage. Est-ce que nous avons des redevances de Stoke?

Mme Isabo Royer :

- Est-ce qu'il y a des avancements pour utiliser la voie ferrée comme piste cyclable?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 24

2024-05-109

5.1 ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DES CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour l'achat de gravier :

	Option A \$/ TM	Option B \$/ TM avec transport	Option C \$/ TM avec transport et installation	\$ total pour 3500 TM
DJL	13.25 \$	24.36 \$	Aucun	Option A : 46 375 \$ Option B : 85 260 \$ Option C : Aucun
Excavation Steve Leblanc	15.81 \$	19.84 \$	23.28 \$	Option A : 55 335 \$ Option B : 69 440 \$ Option C : 81 480 \$
Excavation M. Toulouse	10.00 \$	12.50 \$	14.50 \$	Option A : 35 000 \$ Option B : 43 750 \$ Option C : 50 750 \$
Excavation M. Toulouse (matériaux amandés)	13.00 \$	15.50 \$	17.50 \$	Option A : 45 500 \$ Option B : 54 250 \$ Option C : 61 250 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 3500 TM de gravier pour le rechargement du chemin des Sables et de la rue Bresse au coût de 17.50 \$ / TM avec transport et installation par l'entreprise Excavation M. Toulouse. Sujet à la vérification de la granulométrie.

**Poste budgétaire :03-310-00-036 Montant affecté dans la réserve
réfection de chemin 0.05\$ 55-992-00-010**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2024 et en fait la lecture.

2024-05-110

7.1.1 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 mai 2024 au montant de 645 411.51 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Précipitations extrêmes et érosion fluviale : pistes de solution pour
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS au Campus RH

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Transport de personne, les grosses différences entre les états financiers de 2022 et 2023 sont les entrées d'argent du gouvernement entre 2022 et 2023. Il y avait eu beaucoup d'arriérés. En fermant une ligne, nous avons épargné. Il y a plus de revenus et des frais d'intérêt en moins.
- Valoris, dont on entend parler dans les médias, a eu une amende du ministère de l'Environnement. C'est une vieille amende. L'ouverture d'une cellule a causé cette non-conformité des particules dans l'air.
- Le schéma incendie de la MRC n'est pas encore accepté.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- ORH, il y a eu un CA spécial pour les cinq municipalités qui vont avoir 45 logements abordables. C'est le CA qui va gérer ça. Je trouve important que vous veniez nous dire ce que vous pensez.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Urbanisme, il y a eu 51 permis pour un peu plus de 1M\$ de valeur.
- Vendredi dernier, nous avons eu la permission d'Hydro-Québec pour la piste cyclable.
- Cœur villageois, nous aurons une réunion en mai avec les commerçants.
- Le PPCMOI, la dernière adoption est ce soir.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Il y a eu la soirée des bénévoles le 19 avril dernier.
- Nous préparons la fête nationale.
- Les inscriptions pour le SAE progressent bien. Il y a eu quelques problèmes avec le logiciel.
- L'ascenseur est fonctionnel. Le bruit sera adressé.
- Il y aura le Marche/Cours pour le Haut en fin de semaine à Bury. C'est une levée de fonds pour financer des activités pour des familles.
- À la MRC, il y a un projet de loisirs nocturne.
- Le corridor bleu est à l'étude du début de la rivière Saint-François jusqu'à la ville de Sherbrooke. C'est commencé depuis le 17 avril et ça va durer jusqu'en novembre.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Environnement, les routes et le pluvial, ce n'est pas du côté de l'environnement. Moi c'est la gestion des matières résiduelles, la promotion d'une municipalité verte, le mini-écocentre.
- La journée environnement sera le 25 mai prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Il y aura une visite du garage municipal et de l'écocentre pour les jeunes de l'école le 24 mai.
- Le 25 mai au matin, les citoyens pourront visiter le garage.
- Sur une note personnelle, je préfère les présentations comme madame Royer que les interventions agressives. Il y a moyen d'apporter vos points de manière plus civique.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Voirie, nous préparons la machinerie pour faire les gazons.
- La piscine va se faire repeinturer. L'année prochaine, ce sera un *Sand blast* complet.
- Nous étudions présentement les égouts et la capacité sanitaire. Les résultats sont à venir.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le tournoi de golf de la Chambre de commerce du Haut Saint-François aura lieu le vendredi 7 juin au club de golf d'East Angus. Il s'agit de la plus importante activité de financement pour la Chambre de commerce. La Chambre de commerce regroupait 107 membres en 2023 et vise une progression de ce nombre. En 2024, la Chambre désire créer un guide des ressources disponibles pour les entreprises locales.
- J'ai participé à l'atelier de travail de la MRC du HSF le 9 avril dernier. Une politique culturelle devrait voir le jour prochainement à la MRC et des consultations publiques sont à venir. Julie Pomerleau, agente de développement culturel au CLD nous a présenté les différentes étapes à réaliser pour la création de cette politique. Le coordonnateur en environnement Julien Pagé nous a informés des défis en lien avec la modernisation des collectes sélectives, des exigences d'Éco Entreprise Québec et de l'entente qui devra être prise avec Récup Estrie. La MRC suit ce dossier de très près. La MRC se prévaut de la proposition de la ministre Andrée Laforest de prolonger les dates limites pour les Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 et 4. Pour le FRR - volet 3 – Signature et innovation. La MRC pourra engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de leur entente jusqu'au 24 mars 2026 et dépenser celle-ci jusqu'au 24 mars 2027. Pour le FRR – volet 4 – Entente de vitalisation, la MRC pourra engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de leur entente jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celle-ci jusqu'au 31 décembre 2027.
- Pierre Hébert a apprécié l'hommage que la Municipalité lui a rendu lors de la soirée des bénévoles du 19 avril dernier. La Municipalité est la seule municipalité du HSF à avoir souligné sa précieuse contribution, des 32 dernières années, au développement de notre région.
- Plusieurs formations gratuites sont offertes en mai et juin. À la FQM, je participerai le 8 mai au webinaire, Comment l'intelligence artificielle peut aider réellement les entreprises, le 10 mai, Le patrimoine immobilier, le 4 juin, Introduction à la gestion des actifs municipaux et aux étapes requises pour l'élaboration des actifs en eau et le 12 juin,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- – Restez à l'affût des meilleures pratiques, offert par Raymond Chabot Grant Thornton et le 13 juin à L'état de situation en Estrie - maladies transmises par les tiques offert par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

2024-05-111

8.1.1

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

RÉPARATION D'UNE POMPE PAYÉE PAR LE SURPLUS AFFECTÉ (ÉGOUT) :

2024-05-112



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la pompe de la station de pompage du poste Contour doit être réparée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la réparation de la pompe de la station de pompage du poste Contour par l'entreprise S.O.S. Pompes Pièces Expert au montant de 4 468.90 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Surplus affecté aqueduc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-113

8.1.3
RÉPARATION D'UN VARIATEUR DE VITESSE PAYÉ PAR LE SURPLUS AFFECTÉ (ÉGOUT) :

CONSIDÉRANT QUE le variateur de vitesse de la station de pompage du poste Blouin doit être réparé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la réparation du variateur de vitesse de la station de pompage du poste Blouin par l'entreprise Électro-Concept P.B.L. inc. au montant de 4 270.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Surplus affecté aqueduc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-114

8.1.4
MODIFICATION CADASTRALE - TERRAIN POUR LE FUTUR CPE AU PARC GODDARD :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner veut effectuer les démarches nécessaires aux fins de toute modification cadastrale de propriété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Jonathan Piché soient désignés et dûment autorisés pour et au nom de la Municipalité d'Ascot Corner à effectuer les démarches nécessaires aux fins de toute modification cadastrale des propriétés :

- 6 581 472 (numéro de lot du cadastre du Québec) et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.
- 6 581 473 (numéro de lot du cadastre du Québec) et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-115

8.1.5
EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2024:

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le Service d'animation estivale pour l'été 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche d'Émilie Boisvert comme animatrice à temps partiel selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-116

8.1.6
EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2024 :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour la piscine municipale pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche d'Aurélie Dallaire comme sauveteuse selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-117

8.1.7
OFFRE DE SERVICES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE SUR UN Puits D'ESSAI :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des essais de pompage sur un puits d'essai afin d'augmenter sa capacité de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme LNA de procéder à un essai de pompage tel que défini à l'offre de service 07-5869 pour un montant de 53 519.75 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-061 règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-118

8.1.8
ACHAT DE MODULES D'ENTRAÎNEMENT ET DE BANCS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en place un parcours actif pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de modules d'entraînement à l'entreprise 1000 pattes pour un montant de 17 595.00 \$ plus taxes comme prévu à la commande 10125.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un banc de parc multifonction à l'entreprise Les Équipements AtlasBarz au montant de 3 399.90 \$ plus taxes et transport comme prévu à la soumission #4389899.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un banc de parc sans dossier à l'entreprise Les Équipements AtlasBarz au montant de 1 818.20 \$ plus taxes et transport comme prévu à la soumission #4389900.

Poste budgétaire : 03-310-00-013 subventions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-119

8.1.9

COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – DEMANDE DE DISTRIBUTION GRATUITE DES JOURNAUX LOCAUX PAR POSTE CANADA

CONSIÉRANT QUE les médias locaux et régionaux sont bien ancrés dans leurs milieux, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et régionale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux et régionaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux et régionaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs journaux hebdomadaires locaux et régionaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Haut-Saint-François est une source d'informations importantes pour les citoyennes et les citoyens de la municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Haut-Saint-François est un média régional de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il a cessé d'être distribué dans le Publisac depuis le 17 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit « préférentiel », ne s'avère pas une solution viable pour les journaux locaux et régionaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est une société d'État fédéral qui peut jouer un rôle spécial important à ce titre ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et régionaux et de contribuer à leur rayonnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires locaux et régionaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2024-05-120

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE À ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE CPE-BC Uni-Vers d'Enfants projette de construire un CPE sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la résolution 2020-12-235, s'est engagée à céder le terrain nécessaire à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est déjà loti et porte le numéro de lot 6 581 473;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général et la mairesse à signer les documents nécessaires afin de céder à CPE-BC Uni-Vers d'Enfants le lot 6 581 473 d'une superficie de 3 986.6 mètres carrés. Le lot est cédé conditionnellement à ce :

QUE le lot cédé soit borné par un arpenteur-géomètre;

QUE les constructions ou bien les aménagements qui seront réalisés sur ce terrain soient conformes à toutes lois et réglementation en vigueur;

QUE les lots soient utilisés pour les besoins de CPE-BC Uni-Vers d'Enfants;

QUE dans l'éventualité que CPE-BC Uni-Vers d'Enfants souhaite remettre en vente en tout ou en partie le terrain, il devra avant tout l'offrir gratuitement à la Municipalité;

QUE CPE-BC Uni-Vers d'Enfants soit responsable d'acquitter les frais en lien avec la transaction (arpentage-géomètre, lotissement et frais de notaire);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2024-05-121

CONGRÈS 2024 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

CONSIDÉRANT QUE les 12, 13 et 14 juin 2024 aura lieu le congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Julien-Carl Roux assiste au congrès de l'association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 12, 13 et 14 juin 2024. Le coût de l'inscription est de 820 \$ plus taxes; frais de repas, transport au coût d'environ 500 \$ soient payés par la Municipalité;

Poste budgétaire : 02-320-00-310, dépense.
02-320-00-454, inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2024-05-122

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.12

TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Haut-Saint-François procède à l'organisation de son tournoi de golf annuel qui aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un quatuor au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François au coût de 500.00 \$ plus taxes pour le golf et le souper. La Municipalité sera représentée par la conseillère, madame Sylvie Boucher, le conseiller, monsieur Alain Rondeau, la conseillère, madame Lisa Cadorette et le directeur général, monsieur Jonathan Piché.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2024-05-123

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU COGESAF :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut nommer une personne déléguée à siéger au COGESAF;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller Stéphane Baillargeon, comme personne déléguée pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au conseil du COGESAF.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 75 \$.

Poste budgétaire : 02-130-00-994

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2024-05-124

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉ AUX MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (PRIMA):

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de désigner Christophe Duret, agent aux communications et bibliothèque, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis dans le cadre de ladite demande de financement auprès du Programme d'aide financière adressé aux municipalités amies des aînés (PRIMA) et en assurer le suivi auprès de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt d'une demande de financement pour un montant pouvant aller jusqu'à un total de 100 000.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière adressé aux municipalités amies des aînés (PRIMA) pour la réalisation des projets suivants, soit le parcours actif en milieu urbain pour personnes âgées et à mobilité réduite ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité universelle des bâtiments et parcs municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-125

8.1.15

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DES INFRASTRUCTURES POUR LA RECONSTRUCTION DU PONCEAU DU CHEMIN DEBLOIS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer le ponceau situé sur le chemin Deblois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme St-George Structure et civil de procéder à la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la reconstruction du ponceau du chemin Deblois pour un montant maximum de 15 000.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : Surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-126

10.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 712 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE CHEMIN SPRING ET LE RUISSEAU STACEY ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 427 000 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 712 décrétant des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 427 000 \$ et qui sera remboursé en partie par une subvention de la TECQ, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 427 000 \$.

Le conseiller Stéphane Baillargeon mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-05-127

10.2

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LA DEMANDE DE PPCMOI
NUMÉRO 2023-11-0001 :**

CONSIDÉRANT QUE le second projet de résolution de ce PPCMOI a été adopté à la séance du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a signé la demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité publique, le demandeur doit démontrer à la Municipalité, étude à l'appui, que le sol est suffisamment stable pour y implanter les bâtiments souhaités;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé, qui comporte une architecture et des matériaux de qualité, s'intègre bien dans le secteur, qui autrement, ne peut être mis en valeur en raison de la topographie particulière du site et par le fait même limite les espaces inutilisables;

CONSIDÉRANT QUE deux aires de détente sont identifiées au plan proposé, que le projet est relié à un futur sentier multifonctionnel de la Municipalité, ce qui doit créer des espaces collectifs engendrant un lieu de rassemblement, de détente et de récréation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit favoriser l'aménagement paysager de qualité et adapté au milieu par la plantation variée de conifères de 1,5 m de hauteur et de feuillus dont la tige possède un diamètre de 5 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements extérieurs doivent être adaptés à la topographie existante du terrain et permettent le drainage naturel du site;

CONSIDÉRANT QUE les aires de stationnement doivent être valorisées par de la végétation et des aménagements paysagers de qualité supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les aires de stationnement doivent permettre l'accès, à tous les bâtiments, aux véhicules d'urgence et de permettre aux usagers d'y circuler en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs à déchets, à compostage et à recyclage, doivent être intégrés au site de façon à ne pas constituer une source de nuisance pour les propriétés voisines et ne doivent pas être visibles des voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les unités d'éclairage doivent être positionnées de façon à ne pas perturber les zones avoisinantes et respecter le « Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de « Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble » (PPCMOI) de 9169-4984 Québec inc. et par le fait même d'autoriser la construction d'une nouvelle rue et de quatre habitations multifamiliales sur le même terrain et ainsi déroger de façon suivante au Règlement de zonage 642 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la construction d'habitation multifamiliale soit permise sur le terrain contrairement à ce que prescrit la zone RE-28;

QU'il soit permis des bâtiments de quatre étages contrairement à ce que prescrit la zone RE-28;

QUE la façade avant des bâtiments puisse posséder un angle supérieur à 15° avec la ligne de rue contrairement à ce que prescrit l'article 8.3 du Règlement de zonage;

QUE le bâtiment accessoire, soit la remise B1, puisse être construit dans la cour avant contrairement à ce que prescrit l'article 8.3 du Règlement de zonage;

QUE les allées de circulation des aires de stationnement puissent posséder une largeur de 6 m contrairement à ce que prescrit l'article 10.1 du Règlement de zonage;

QU'il soit autorisé 1,2 case de stationnement par logement contrairement à ce que prescrit l'article 10.2 du Règlement de zonage.

QUE ce projet comporte un maximum de 120 logements répartis dans un maximum de quatre bâtiments multifamiliaux.

De plus avant la signature de l'entente avec les promoteurs, de l'émission du permis de construction de rue et des permis de construction des bâtiments multifamiliaux, le promoteur devra répondre aux conditions suivantes :

1. S'assurer, expertise à l'appui, de la capacité du sol à supporter les quatre bâtiments projetés;
2. Présenter à la Municipalité une étude de drainage et de gestion des eaux de ruissellement, cette étude doit satisfaire la Municipalité.
3. Présenter à la Municipalité une étude photométrique avant l'émission du permis de construction et respecter le « Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur ».
4. Le demandeur doit s'assurer que tous les véhicules d'urgence peuvent circuler et avoir accès à tous les bâtiments. Il doit également s'assurer que tous les usagers peuvent circuler de manière sécuritaire, que ce soit à pied ou en vélo.
5. La rue donnant accès devra être cédée à la Municipalité et être construite selon les normes prescrites par la réglementation. Entre autres, une voie réservée au piéton (2 mètres) et l'aménagement d'un dispositif de virage pour les rues sans issue.
6. Pour réduire les îlots de chaleur, les revêtements de toiture de couleur noire seront prohibés;
7. L'aménagement de la 1^{re} aire de détente et la plantation des arbres doivent être réalisés dans un délai de 12 mois suivant l'occupation du premier bâtiment construit;
8. Des haies de conifères doivent figurer aux plans de la demande de permis et être plantées sur trois des quatre côtés des aires des conteneurs et de la remise B1.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. Les arbres qui seront plantés devront être variés et indigènes. Les conifères doivent avoir une hauteur de 1,5 m et les feuillus, un diamètre de la tige doit être de 5 cm et plus.
10. Le demandeur doit soumettre un échéancier, du début des travaux jusqu'à l'aménagement extérieur du 4^e bâtiment;
11. Les rayons des allées de circulation doivent avoir un rayon minimal de 12 mètres.
12. Le demandeur doit démontrer, document à l'appui (AutoTurn), que les véhicules d'urgence puissent circuler à l'intérieur des allées de circulation.
13. La capacité de charge de la rue et des allées de circulation doit permettre de supporter un poids de 45 tonnes.
14. Le projet doit être conforme au Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2015 (modifié), ainsi qu'au Règlement numéro 618 – Décrétant les équipements et les risques incendies.
15. Avant l'émission des permis, les plans doivent être soumis aux services des incendies de la Municipalité.
16. Des bornes-fontaines devront être identifiées aux plans lors du dépôt des demandes de permis. Les filets « Sherbrooke Tread » pour les bornes-fontaines et raccords pompiers sont demandés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte cette résolution et autorise l'émission des permis nécessaires à la réalisation de ce PPCMOI parallèlement à la démonstration du demandeur qu'il est en mesure de se conformer à toutes les considérants et les conditions énumérés dans ce libellé.

Conditionnel à ce que :

L'acceptation provisoire de la rue soit émise dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI.

Et

Le premier permis de construction d'un des multifamiliaux soit émis et que les travaux soient substantiellement débutés dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucune.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 02)

M. : Jacques Gourde :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Est-ce qu'il y a une avancée dans le dossier de Valoris pour le bail avec Englobe? Valoris doit refaire un bassin de rétention des eaux, est-ce que c'est en lien avec le bail avec Englobe?
- Chemin Galipeau, ruisseau dormant, est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe sur le terrain de Sherbrooke?
- Vérifier pour de l'eau potable, où seront faits les tests?
- Tournoi de golf, est-ce pour ramasser de l'argent pour la Chambre de commerce?
- Quel ponceau sur le chemin Deblois voulez-vous changer?
- Est-ce qu'il y a possibilité de mettre un *liner* dans le ponceau?
- Est-ce qu'ils vont refaire l'accotement?

M. : Jacques Nadeau :

- C'est quoi l'activité de bande dessinée?

Mme : Isabo Royer :

- À quel endroit se situe le terrain pour la construction du CPE? Connait-on la date de construction?
- L'étude pour le puits d'essai, entrainera-t-elle un impact sur l'utilisation des terrains du parc?

Mme : Maryse Labonté:

- Est-ce le dossier des trottoirs avance?
- Cours de gardiennage à 1808\$, c'est sur une période? Est-ce plusieurs jeunes ont participé?
- Grief, est-ce que c'est un employé qui a demandé ça?
- La piste cyclable, ça avance?
- M. Alain a parlé de l'ascenseur. Si on reste pris, qu'arrive-t-il quand il n'y a pas de génératrice?
- La piscine a-t-elle été repeinturée?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 19.

13.

2024-05-128

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 juin 2024 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE